

### **E**ditorial

Voici le bulletin n°45 de Foën Izella, j'espère que vous prendrez beaucoup de plaisir à le lire.

Notre Assemblée Générale s'est tenue le 16 mars 2015 à l'Archipel de Fouesnant. Une soixantaine de personnes y assistaient, et 38 autres, ne pouvant se déplacer, avaient donné leurs pouvoirs.

Pour ceux qui n'ont pu assister à cette Assemblée, nous en avons mis le compte rendu en ligne, sur le site www.foenizella.com, afin que vous soyez informés de l'activité de l'association.

Nous avons transmis au correspondant local du Télégramme un communiqué relatant cette assemblée générale, mais le Journal ne l'a pas fait paraitre, nous le regrettons vivement.

Comme le souligne Yvonne Nicolas, l'an prochain ce sera le 30<sup>ème</sup> anniversaire de Foën Izella. Que de chemin parcouru et d'articles publiés!

Toute l'équipe va continuer à vous faire connaître l'histoire de notre beau pays Fouesnantais et sachez que nous sommes toujours à votre disposition pour tous commentaires, suggestions, sujets d'articles ou articles.

Je vous souhaite une bonne lecture et de très bonnes vacances d'été.

Bonne Lecture...

**Le Président**, Jean René Canévet

## Sommaire

#### **Articles:**

- -L'affaire Riou-Hervé, de Clohars-Fouesnant
- -Une famille américaine à Fouesnant : Recknagel
- -L'évolution de Mousterlin 1900/2000
- -La guerre 1914-1918 et Pleuven
- Le centenaire de la Grande Guerre à Gouesnac'h, 1915-2015
- Le courrier des Lecteurs

#### Foën Izella:

Responsable de la publication : Jean-René Canévet jrcanevet@hotmail.com Comité de rédaction : le CA Maquette : Christine Ditière Secrétariat : Yvonne Nicolas 02.98.57.22.73

Site: www.foenizella.com

ISSN: 1165-3000 Dépôt légal Juin 2015 Reproduction interdite sans autorisation et mention spéciale d'origine Tous droits réservés

## 1825 : La guillotine pour les incendiaires de Clohars-Fouesnant, Marguerite Le Coz et Jean Marie Riou

### **Annick Le Douget**



Moulin de Kerandraon 1975 photo E.Quéméré

Le 8 novembre 1824, l'adjoint au maire de Clohars-Fouesnant, Nédélec, reçoit la déclaration de François Caradec, cultivateur à Kerandraon, domanier du marquis de Cheffontaines.

Il vient lui annoncer que, la nuit écoulée, un violent incendie volontaire a ruiné en quelques minutes la ferme qu'il occupait seulement depuis un mois et qu'il a tout perdu, ayant pu juste sauver sa famille et ses animaux.

Le pays fouesnantais est en émoi. Pendant plusieurs semaines, les autorités judiciaires, épaulées par le maire de Pleuven et par la rumeur publique, vont mener l'enquête pour tenter d'identifier les coupables de ce crime... car l'incendie volontaire d'une maison habitée est un crime grave prévu par l'article 434 du code pénal, et puni de la peine de mort. Le lien est rapidement établi avec des incendies malveillants commis précédemment à Kerlaëret, en Clohars-Fouesnant

Quatre suspects désignés par la clameur publique seront arrêtés. Mais deux procès d'assises successifs ne suffiront pas à connaître toute la vérité. Dans un premier procès, en avril 1825, Marguerite Le Coz femme Hervé, cultivatrice qui occupait précédemment la ferme de Kerandraon, est condamnée à mort tandis que son mari bénéficie d'un non-lieu; dans un second procès qui se tient quelques mois après, en octobre 1825, tombera la tête du Bénodétois Jean Marie Riou, amant et affidé de Marguerite, alors qu'Antoine Grall, leur complice présumé, est acquitté<sup>1</sup>.

La haine des époux Hervé, et notamment de Marguerite, à l'encontre des époux Caradec qui les avaient supplantés dans la tenue serait à l'origine de leur vengeance par le feu<sup>2</sup>.

certains secteurs du Trégor ; mais les cultivateurs en domaine congéable ne représentent plus en 1892 que 3% de l'ensemble des cultivateurs finistériens. Coexistent dans ce contrat du domaine congéable deux propriétaires, celui du foncier et celui de la tenue, appelé domanier ou colon, qui, outre la jouissance du fonds contre l'acquittement d'une rente convenancière, est propriétaire des "édifices et superfices" dont il dispose sans restriction (bâtiments construits sur le convenant, talus, fossés, produits de la terre, arbres fruitiers).

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Les sources de l'étude sont les suivantes : Archives départementales du Finistère, 4 U 1/10, 4 U 2/18 ; Archives départementales d'Ille-et-Vilaine, 1 U 287 ; Archives nationales, BB 20/24.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Le domaine congéable, mode de faire-valoir des terres spécifique à la Bretagne est à la veille de la Révolution le mode d'exploitation des terres le plus répandu dans le futur département du Finistère. Malmené pendant la Révolution, il persistera néanmoins, notamment en Cornouaille et dans

ils entendirent quelqu'un casser du bois



Moulin de Kerandraon, ancienne dépendance du domaine de Cheffontaines à Clohars-fouesnant Photo L.Nicolas 1988

#### Incendie à Kerandraon en Clohars-Fouesnant dans la nuit du 7 au 8 novembre 1824

Les faits sont ainsi décrits par la victime de l'incendie, François Caradec, 31 ans, dans sa déposition à l'adjoint au maire de Clohars-Fouesnant le matin du 8 novembre 1824 :

"À la nuit fermante<sup>3</sup> du 7 du courant, nuit de l'incendie, il avait remarqué dans la taille [taillis] dite taille de Kerandraon, au midi des logements dudit lieu par la croisée de sa cuisine, la dite taille en étant distante de 500 mètres environ, un petit feu nouvellement allumé, dont les flammes s'élevaient assez hautes pour remarquées de sa maison, qu'accompagné de Jean Renot, son beau-frère, de Joseph Le Goardet, son voisin cultivateur et d'un jeune homme nommé Alain Cosquéric, aussi son voisin, il se transporta assez près de la dite taille pour examiner ce feu et en reconnaître la cause ; que s'y étant arrêté avec ses compagnons,

pour entretenir ce feu sans avoir pu remarquer la ou les personnes qui le cassaient; qu'ils n'osèrent pas entrer dans la taille, craignant d'être assaillis par des malfaiteurs, qu'après y avoir resté environ un quart d'heure, la peur le prit, lui déclarant, ainsi que ses compagnons et se séparèrent pour retourner chacun chez soi ; qu'environ les onze heures de ce soir, ledit déclarant se coucha ainsi que les siens, pensant et ruminant toujours à ce que signifiait ce feu, le trouvant extraordinaire à cette heure ; qu'environ une demi-heure après s'être couché, il fut frappé de voir tout à coup le feu au-dessus du lit de sa servante, lequel feu paraissait venir du dehors, qu'il sortit précipitamment de son lit, criant aux siens, le feu est sur nous, et s'élancer pour l'éteindre, en arrachant du toit quelques poignées de paille, mais tous ses efforts furent inutiles, le feu fit un progrès si rapide que dans un instant toute la toiture d'un bout à l'autre de la maison fut embrasée." Sans désemparer, François Caradec se rend chez Corentin Clorennec, notaire et maire de Pleuven, homme influent du canton, pour lui faire part du désastre. Celui-ci prépare aussitôt un courrier au procureur du roi de Quimper, en y signalant déjà que la rumeur publique désigne comme coupables de cet incendie Jean Hervé et sa Marguerite Le Coz, qui tenaient la ferme de Kerandraon en domaine congéable jusqu'au 29 septembre dernier et qui en ont été sortis à la Saint-Michel contre leur gré pour laisser place aux Caradec.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Expression ancienne figurée, signifiant que le soleil disparaît et que la nuit commence à tomber.

Leur dépit et leur colère se seraient mués en haine vengeresse à l'encontre de leurs successeurs.

Clorennec écrit ces lignes au procureur :

" ... les nommés Jean Hervé et Marguerite Le Coz sa femme lui en voulaient à mort parce qu'il était devenu fermier de ce lieu à leur place ; ils ont dit en différents endroits en présence de plusieurs personnes que dans peu, ils [les Caradec] mendieraient... pour les punir de leur avoir enlevé la ferme de ce lieu. Qu'ils ont aussi dit en présence des mêmes personnes qu'après qu'ils l'auraient incendié une première fois, ils reviendraient dès que les logements auraient été rétablis, comme il est arrivé depuis peu au lieu de Kerlaëret dite commune de Clohars qui a essuyé par deux fois le même désastre. Les dits Jean Hervé et sa femme et leur mère et belle-mère ont une très mauvaise réputation. Dans ces communes, ils sont généralement passés pour voleurs et surtout Jean Hervé que l'on dit ne se trouver presque jamais chez lui la nuit, parcourant les villages voisins. L'on désirerait que ces malheureux fussent trouvés coupables tant ils sont craints et détestés dans ces environs... Jean Hervé, sa femme et leur mère et belle-mère demeurent actuellement au lieu de Trodernec. commune de Pleuven."

#### Qui sont donc les suspects?

<sup>4</sup> Je remercie en particulier Madame Danièle Kerfriden et le Centre généalogique du Finistère pour leurs renseignements. On apprend aussi de la procédure que Jean Hervé mesure 1m66, qu'il a les sourcils châtains, les yeux roux, le nez long, la

Les éléments généalogiques recueillis révèlent que Marguerite Le Coz, 34 ans, est née le 17 mars 1789 à Saint-Évarzec dans une famille paysanne ; elle a épousé le 23 août 1812 à Fouesnant le cultivateur Jean Hervé, 38 ans, né le 17 août 1788 à Kerambris en Fouesnant. Après avoir quitté Kerandraon, ils sont venus habiter à Trodernec, au nord du bourg de Pleuven. Au moment des faits, le couple a au moins trois enfants, dont le plus jeune a trois ans, et Marguerite est enceinte de plusieurs mois<sup>4</sup>.



#### L'enquête

La justice est donc saisie.

Une perquisition est vainement effectuée chez les époux Hervé pour tenter de retrouver quelque pièce à conviction, "du soufre ou des matières suspectes".

Le procureur rencontre les époux sur les lieux ; il signale que Marguerite Le Coz femme Hervé est dans un état de grossesse avancé. Ils sont conduits en mairie de Pleuven pour être interrogés. Jean Hervé nie et indique qu'il était malade ce dimanche 7 par suite d'ivresse, qu'il s'est alité avant le

bouche grande, le menton rond, et le visage ovale. Son épouse mesure 1m54, elle a les cheveux châtains, les yeux roux, le nez moyen, le menton rond, le visage ovale.

soleil couchant, et qu'il n'a pas quitté son lit de la nuit.

Le procureur note au sujet de son lit-clos "qu'il couche dans un lit qui se ferme presque comme une armoire".

Il passe dans le village pour un ivrogne et il a déjà été condamné selon les premiers renseignements. Mari et femme sont incarcérés.

Jean Hervé est conduit le 13 novembre 1824 devant le juge d'instruction de Quimper au palais de justice.



Ancienne maison de justice de Quimper transformée en poste en 1921

A cette époque, le palais de justice est encore situé place Saint-Mathieu, face à l'église.

Il est ainsi interrogé par le juge Jérôme Le Tersec :

"- N'est-ce point à regret que vous en seriez sorti, n'en vouliez-vous point à la famille Caradec qui vous a remplacé dans cette tenue?

-Je n'en voulais point à la famille Caradec. Je désirais au contraire son bonheur et j'ai quitté sans regret la tenue qu'elle habite.

-La clameur publique vous poursuit ainsi que votre femme, comme auteurs du malheur qui a causé la ruine des époux Caradec par suite d'un incendie... Est-ce en effet vous qui auriez commis ce crime ? -Je n'ai point incendié ces édifices... J'étais cette nuit-là bien tranquille dans mon lit."

Le 23 novembre suivant, sont entendus les premiers témoins. Corentin Clorennec, maire de Pleuven, a pu recueillir de nouveaux éléments qu'il s'empresse de communiquer au juge.

"J'ai appris par un excellent témoin que pour une ribotte, on lui avait offert de mettre le feu à Kerandraon et que cette proposition fut faite à Jean Lahuec, journalier, demeurant Penfoul à Perguet par Jean Hervé. Jean Lahuec lui répondit que pour tous les biens de la commune de Clohars, il ne commettrait pas un pareil crime. La femme Hervé a la réputation d'une voleuse et d'exercer des rapines dans tous les marchés. Je sais encore de son domestique que la femme Hervé ne rentra chez elle qu'à trois heures du matin le huit de ce mois, après être sortie la veille à trois ou quatre heures de l'après-midi ; qu'elle était accompagnée à son arrivée d'un homme qui n'entra pas ; son mari la gronda et elle lui dit qu'elle venait de Kergouélic en Pleuven..."

François Caradec apporte quelques précisions sur son bail.

"Ayant accordé à Jean Hervé et sa mère toutes les propositions qu'ils me firent pour résilier leur bail de Kerandraon, nous passâmes un traité en vertu duquel Hervé abandonnait sa jouissance; mais huit jours avant la Saint-Michel, Hervé et sa mère m'ayant rencontré au bourg de Pleuven, me menèrent chez le sieur Clorennec à l'effet de faire annuler les dernières conventions passées entre nous. Je n'y consentis point, et dès ce moment, Hervé m'en a voulu, sans

qu'il m'ait fait directement aucune menace".

Néanmoins plusieurs témoins confirment au juge avoir entendu les menaces proférées à l'encontre des Caradec par les époux Hervé, et plus précisément des menaces d'incendie de la part de Marguerite qui voulait "voir le feu dans Kerandraon quand elle en serait sortie", ou qu'elle "souhaitait à la famille Caradec ce qui était arrivé à Kerlaëret."

Ce village de Kerlaëret avait été incendié.

#### Une instruction défaillante

Les interrogatoires de Marguerite Le Coz par le juge avant son procès ne figurent pas au dossier, mais sont résumés dans l'acte final que constitue l'arrêt de mise en accusation.

Elle nie sans relâche les faits qui lui sont reprochés, mais il apparaît qu'elle a cherché à payer des faux témoins pour tenter de sortir des griffes de la justice.



Ty Beg an Allé. Sous les frondaisons de Cheffontaines Mai 2015 Photo P.Rivière

# Que dit-elle sur son emploi du temps la nuit de l'incendie ?

Le dimanche 7 novembre, "Marguerite Le Coz alla au bourg de Saint-Évarzec, et ne rentra dans sa demeure que le lendemain, peu de temps avant le jour. Elle serait restée fatiguée et malade dans un fossé, d'où elle ne se serait relevée que pour aller chercher de l'aide à Beg an Allé<sup>5</sup> dans une loge occupée par Marie-Jeanne Le Marc qui dut l'accompagner quelque temps dans sa route à la pointe du jour 8 novembre".

On apprend encore que l'accusée a offert à Jeanne Le Marc femme de Jean Nédélec, demeurant au village de Stivel Bras en la commune de Pleuven, un boisseau de seigle en l'engageant à déclarer qu'elle avait été chez elle, femme Nédélec, toute la nuit de l'incendie du village de Kerandraon. Ces propositions furent réitérées par la mère de Marguerite Le Coz qui, de la part de sa fille, était chargée de lui offrir une génisse outre le boisseau de seigle qu'elle lui avait promis".

Et puis sa mauvaise réputation la dessert, c'est "une femme capable de tout" selon le procureur :

"Divers vols sont en outre imputés à la femme Hervé. Vers le mois de mai 1823, elle sortait de nuit pour aller voler de la paille dans un village voisin et vers la même époque, il paraît qu'elle exécuta le projet d'aller voler du bois. Enfin dans le courant de 1822, elle prit une pièce d'étoffe de la demeure de Florentin Hémon..."

Mais l'instruction patine.

Pourtant la rumeur publique, relayée par le maire de Pleuven, désigne d'autres suspects, d'autres faits.

"Les crimes d'incendie sont très communs dans les campagnes, rarement on parvient à en punir les auteurs", assure le procureur, "et quand la providence semble mettre la justice sur la trace des coupables, ne doit-

maison de garde. Kerlaëret (petite ferme dépendant du domaine des Garennes) s'écrit aussi Kerlaret.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> Le lieu de *Beg en Allé*, à Clohars-Fouesnant, est situé au bout de l'allée de Cheffontaines à l'endroit où elle est coupée par la route Clohars-Pleuven, au niveau de la petite

on pas faire quelques efforts pour saisir tous les moyens de répondre à ses voeux?"

Mais le juge d'instruction Le Tersec ne semble pas avancer dans ce sens, se tenant dans les auditions au strict principe de n'entendre l'inculpé ou le témoin que sur ce qui se rattache directement au fait principal de la prévention... et négligeant le reste. Le procureur est en colère après son confrère, il pense que Marguerite Le Coz risque d'être acquittée de par sa faute<sup>6</sup>.

D'ailleurs, il est à signaler qu'un rapport très sévère établi par un conseiller de la cour d'appel de Rennes, président de la cour d'assises du Finistère, est adressé au ministre de la justice à l'issue de la session d'assises du deuxième trimestre de 1825, fustigeant l'inaptitude du juge d'instruction Le Tersec à exercer son poste.

"Il s'est fait un système d'instruction tellement vicieux qu'il ne peut jamais conduire à la découverte de la vérité... il ne veut constater que ce qui s'offre de soimême; loin d'éclaircir ou d'approfondir les éléments de preuves qu'on lui présente, il se ferait un scrupule non seulement d'en découvrir d'autres, mais encore d'ajouter le plus faible poids à ceux qu'il rencontre pour ainsi dire malgré lui.

Il se borne à recevoir les déclarations des témoins et ne croit pas pouvoir obtenir d'eux la moindre explication, ni leur adresser une seule question...

On assure même que le juge s'oppose aux révélations des témoins...

Les interrogatoires des prévenus sont disposés sur le même plan ; les mandats sont lancés beaucoup trop tard et de là le dépérissement des preuves. Il est certain que la majeure partie des affaires instruites au tribunal de Quimper présentent des informations incomplètes, des interrogatoires tronqués et une foule de défectuosités choquantes ; il nous a paru qu'il n'y avait qu'une voix dans ce tribunal pour déplorer les aberrations, l'inaptitude en pareille matière, du juge d'instruction..."

Conséquence des insuffisances de l'instruction, le dossier de Marguerite reste bien maigre, plusieurs témoins n'ont pas été entendus et les confrontations entre l'accusée et les témoins n'ont pas eu lieu...

Un complément d'information pour entendre 27 autres témoins est alors ordonné par la cour d'appel. Mais aucune preuve ne peut être retenue contre Jean Hervé, arrêté avec sa femme Marguerite, et compte tenu de son alibi, il bénéficie d'un non-lieu. De même, le ministère public avait acquis des renseignements sur la participation au crime d'un nommé Jean Marie Riou, tailleur natif de Perguet [aujourd'hui Bénodet]. Mais ces soupçons, vagues encore, n'ont pu être corroborés pour justifier l'ouverture d'une information contre lui. Marguerite Le Coz doit donc répondre seule du crime d'incendie.

# Le procès de Marguerite Le Coz et sa condamnation à mort en avril 1825

Le procès s'ouvre le 16 avril 1825 devant la cour d'assises à Quimper présidée par le conseiller Carron<sup>7</sup>. Elle est défendue par Me Poulizac, avocat au barreau de Quimper. Pas d'aveux, pas de preuves directes, mais "un grand nombre de présomptions graves" à son encontre, résume le procureur.

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> Il est à noter que 45% des accusés du crime d'incendie dans le Finistère de 1811 à 1900 ont été acquittés... et que 7 individus ont été condamnés à mort de ce chef entre 1811 et 1832. J.Y. Carluer et B. Guinet, "Les incendies criminels dans le Finistère (1811-1900)" in Feux et Foyers en Bretagne, Kreiz 18, 2004.

<sup>7</sup> Un rapport du président de la cour d'assises du 12 juillet 1825 décrit le palais de justice, sis place Saint-Mathieu, comme inconfortable : "Il fait partie d'une caserne ; il est placé à la porte d'une église. Les séances sont à chaque instant troublées par le bruit des tambours ou le son des cloches ; la salle d'audience est très peu élevée, on y étouffe".

Son alibi, consistant à affirmer qu'elle n'avait pas été vue commettre le crime, devient *a contrario* la charge la plus lourde contre elle... Ses contradictions, les menaces proférées, la recherche de faux témoins, sa mauvaise moralité, et son mobile de vengeance bien évidemment, vont convaincre le jury de sa culpabilité. Les débats durent trois jours avec 72 témoins, - dont un "grand nombre d'individus aussi étranges qu'imprévus", note le président de la cour, et au nombre desquels figure Jean Marie Riou, son amant, qui n'hésite pas à la charger.

Cette mère de famille est condamnée à mort le 18 avril 1825. Pour le président de la cour, elle « avait succombé à l'un de ces transports furieux qui suscite trop souvent d'ailleurs, parmi nos cultivateurs, la haine qu'ils conçoivent contre ceux qui les supplantent dans leur exploitation. »

En dépit de l'absence d'acte de naissance, on peut penser que l'enfant de Marguerite Le Coz était né en prison avant le procès. On apprend en effet d'une lettre du maire de Pleuven au procureur en date du 20 avril, soit deux jours après sa condamnation, que "le malheureux Jean Hervé, mari de la condamnée Marguerite Le Coz, me charge de vous supplier de vouloir bien vous employer auprès de l'administration de l'hospice de Quimper pour y faire admettre son dernier enfant de cette malheureuse. n'ayant plus les moyens de payer une nourrice, ayant été obligé de vendre presque toutes ses bêtes pour payer le défenseur de sa femme".

<sup>8</sup> Elle est alors détenue à la maison de justice de Quimper, où sont enfermés les accusés avant leur procès et les criminels en attente d'exécution de leur peine. Cette maison de justice comporte alors un étage pour les hommes, un étage pour les femmes. Ils peuvent communiquer verbalement, des "communications immorales et scandaleuses", explique dans son rapport de 1825 le président des assises qui ajoute : "Ce rapprochement des sexes

Il apparaît encore, au vu de l'acte de décès de l'enfant, qu'Alexis, puisque c'est son prénom, meurt à l'âge de 18 mois au bourg de Saint-Évarzec le 31 août 1826. Était-il placé en nourrice, avait-il été recueilli dans la famille de sa femme? En tout cas, à sa mort en 1826, son père Jean Hervé habite toujours à Pleuven, mais au lieudit Quilourin (entre Moulin-du-Pont et Saint-Tudi), et il décédera à Clohars-Fouesnant le 25 mai 1840.

#### Les complices de Marguerite sont désignés... après le procès

Mais l'affaire ne s'arrête pas là.

De nouvelles révélations parviennent au tribunal : Marguerite aurait eu deux complices que la rumeur est prête maintenant à désigner, notamment le témoin Jean Marie Riou dit Le Quéméner Moëne, ou encore Le Quéméner Moan.

Le 7 mai 1825, c'est Marguerite elle-même qui, depuis sa prison<sup>8</sup>, dicte à un détenu ce courrier destiné au maire de Pleuven, une dénonciation qui ne dit pas son nom, rédigée dans un français approximatif.

"Je vous prie d'appeler devant vous le nommé Jean Marie Riou pour lui demander où qu'il était le jour où que le feu a pris; parce qu'on l'a attendu dire le jour que j'ai été condamnée de m'avoir vue condamnée comme je suis parce que il était sûr d'attraper les galères? Je vous prie de me faire savoir le plutôt les paroles qu'il a dit..." Le 14 mai, le maire Clorennec transmet la missive au procureur, ajoutant:

semble réveiller leur corruption et les exciter à éteindre le reste de vertu que peuvent conserver encore ceux qui les entourent, nul frein ne les arrête, paroles sales qui outragent leur pudeur, ignobles postures, gestes obscènes qui forcent le concierge et sa famille à fuir et à se renfermer chez eux". En tout cas, Marguerite réussira à dicter une lettre à un détenu...

"Jean Hervé me dit en me remettant cette lettre que sa femme désirait avoir une conférence avec moi parce qu'elle avait des choses importantes à me révéler. Je lui dis que je ne pouvais aller la voir que par la permission de Mr le procureur du roi et que si elle avait des révélations à faire, elle devait plutôt les confier à ce monsieur qu'à tout autre.

Quant à Jean Marie Riou, il n'y a plus de doute...

Jean Marie Riou, m'a-t-on dit, a dû dire dans la première déposition au tribunal qu'il avait passé la nuit de cet incendie à jouer aux cartes avec Jean Le Meur, Jean Hervé et avec d'autres joueurs. Jean Le Meur et Jean Hervé m'ont dit que cela était faux, qu'ils n'ont point joué aux cartes cette nuit-là et qu'ils se sont couchés de bonne heure."

À réception de cette lettre, le procureur se déplace à la maison de justice de Quimper, accompagné de son substitut Le Guisquet, qui comprend et parle la langue bretonne; il reçoit les déclarations singulières de Marguerite.

"Elle protesta de son innocence et ne révéla aucun fait, aucune circonstance nouvelle. L'exposant remarqua le grand embarras dans les discours... Il lui parut qu'elle avait quelque chose d'important à révéler, mais qu'elle n'osait s'expliquer...

Toutefois, elle m'engagea à m'informer de Jean Marie Riou où il avait passé la nuit du 7 au 8 novembre 1824, et finit par me dire qu'elle était aussi sûre qu'il avait pris part à l'incendie de Kerandraon, qu'il y avait une feuille de papier blanc sur la table près de laquelle nous nous trouvions dans la chambre de la geôle. J'avais effectivement déposé une feuille de papier pour constater ses dépositions".

Le 14 mai 1825, le substitut Le Guisquet recueille le témoignage "foudroyant" de Jacob Le Guillou, valet des Caradec à Kerandraon, et demeurant au moment des faits à Kerjégu à Clohars-Fouesnant, que la crainte d'être incendié avait empêché de parler lors du procès de Marguerite. "Cette nuit du 7 au 8 novembre 1824, il se trouvait vers les 3 heures du matin dans un lieu dit la Montagne Saint-Jean sur le chemin qui conduit du lieu de Kerandraon au bourg de lorsqu'il entendit plusieurs Pleuven, individus causant et venant du côté de Kerandraon. Guillou s'arrêta aussitôt non loin du moulin à vent<sup>9</sup>.



Ferme Kerjegu, photo L.Nicolas 1988

Seul dans un lieu isolé, ignorant quelle espèce de gens pouvaient être ceux qui se dirigeaient vers lui, il s'étendit à terre pour n'être pas aperçu.

d'une "petite demi-lieue" et que l'on passe, pour aller de l'un à l'autre, au moulin à vent. "Quoi qu'il existât un chemin plus court, c'est cependant celui-là que l'on pratique parce qu'il est en hiver moins mauvais que l'autre, le plus court".

<sup>&</sup>lt;sup>9</sup> Dans un autre audition, le témoin cite encore "le moulin à vent qui est situé près des ruines de l'église de Saint-Jean en la commune de Clohars-Fouesnant". Antoine Grall indiquera que la distance à parcourir de Kergarec-Bihan à Kerandraon est

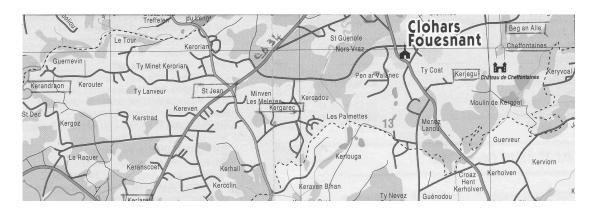
Lorsque ces individus passèrent près de lui, il vit qu'ils étaient au nombre de trois, deux hommes et une femme, au parler et au son de la voix il reconnut parfaitement que Marguerite Le Coz femme Hervé et Jean Marie Riou, faisaient partie de ces trois individus. Il n'a pas pu s'assurer quel était le troisième mais il n'a pas pu se tromper relativement aux deux autres ; il les fréquentait personnellement depuis de longues années. Ces trois personnes disaient entre elles que François Caradec était fier auparavant, mais que désormais cette fierté diminuerait". Ce témoignage est déterminant pour la suite de l'enquête.

# L'incendie de Kerandraon est relié aux incendies de Kerlaëret

À plusieurs reprises, il a été fait allusion à un incendie criminel qui a eu lieu récemment à Kerlaëret, ferme du territoire de Kergoz en Clohars-Fouesnant.

Les deux affaires sont enfin reliées. Les auteurs en étaient-ils les mêmes ? Le 14 mai, le substitut entend le témoin Joseph Le Goardet, cultivateur de Kerlaëret.

Il apparaît qu'en réalité ce sont trois incendies qui ont été allumés dans cette ferme en 1820, 1824 et 1825, et c'est un nommé Antoine Grall qui est désigné par la rumeur publique comme en étant l'auteur.



Selon Le Goardet, "la première fois, il était absent à la grand'messe sur la commune de Perguet; Sa servante Anne Trogue était seule dans la maison avec le père Le Goardet, décédé depuis.

C'était le lundi 30 avril 1820. Anne Trogue déclara que le feu fut mis dans de la paille étendue sur la cour et que de là, il s'était communiqué au toit de chaume élevé audessus du sol de 4 pieds environ. Le témoin pensa que son père âgé de 74 ans et habitué à fumer, avait pu imprudemment et par suite des infirmités naturelles à son âge, causer

le malheur dont il avait été victime. Mais la seconde fois, le 15 août dernier, il est certain que le feu fut mis par quelque malfaiteur, volontairement et à dessein.

Ce jour, Catherine Le Berre, sa nièce, se trouvait seule dans la maison, berçant un enfant à la mamelle et âgé au plus de 4 mois. Goardet et tous ses gens étaient dans un champ voisin, éloigné de plus de 200 pas... Ils étaient venus à la maison vers les trois heures après midi pour y prendre un repas qu'ils nomment le petit diner (merenn vihan).

On chercha du feu dans le foyer pour allumer les pipes. Il ne s'y en trouva pas une étincelle. On battit le briquet, on fuma et on se rendit aux champs sans allumer du feu dans le foyer. Vers les 5 heures, Goardet aperçut de la fumée qui s'élevait du toit de la crèche. Lorsqu'il accourait il vit des flammes. Cependant à son entrée dans la crèche, il n'y avait dans l'intérieur ni feu ni fumée. Il sortit et vit que le feu avait été mis à l'endroit où le toit était le moins élevé du côté du couchant et près du pignon...

La femme Le Goardet peu de minutes avant l'incendie avait passé près du bout de la maison où le feu s'est manifesté pour aller porter du chanvre à un tailleur travaillant dans une grange située à 100 pas de cette maison, derrière un courtil ou jardin. Il n'y avait alors aucune apparence de feu.

Personne ne fut aperçu près de la maison mais lorsque Goardet partait de la crèche avant que l'incendie se fut manifesté à l'intérieur, Antoine Grall, dont le village est distant d'une demie lieue de Kerlaëret, se présenta devant lui. Cet homme entra dans la maison d'habitation en même temps que Jean Puloch, journalier de Kerlaëret qui voulait sauver un lit; mais le vent poussait les flammes avec tant de violence qu'il fut impossible de soustraire aucun meuble, on ne sauva que l'enfant au berceau et un peu d'effets d'habillement.

Antoine Grall en voulait à Goardet parce que celui-ci avait refusé précédemment de lui prêter un cheval pour se rendre à un festin de noces. Grall dit à Goardet qu'il était fier de ce qu'il possédait; il ajoutait que si un homme riche avait demandé le cheval, il l'eût obtenu. Grall paraissait irrité. Goardet répondit que son cheval lui était indispensable pour ses propres travaux.

Depuis, Antoine Grall a manifesté de la joie au sujet de l'événement qui a consommé la ruine de la famille Goardet... Goardet n'a conservé que les bestiaux après le dernier incendie ; on lui a encore enlevé le faible reste de son aisance antérieure.

Dans le mois de février dernier, il a trouvé dans l'intéreur de la crèche, immédiatement au-dessous du toit de chaume, une grande poignée d'étoupes où le feu avait été placé, qui était brûlé en partie, et où il s'était éteint comme par un effet de la providence.

Il ne connaît personne qui ait le moindre motif de lui en vouloir; il ne croit pas qu'il existe un individu si ce n'est Antoine Grall, qui puisse nourrir contre lui des sentiments de haine ou de jalousie."

Arrestation de Jean Marie Riou et d'Antoine Grall

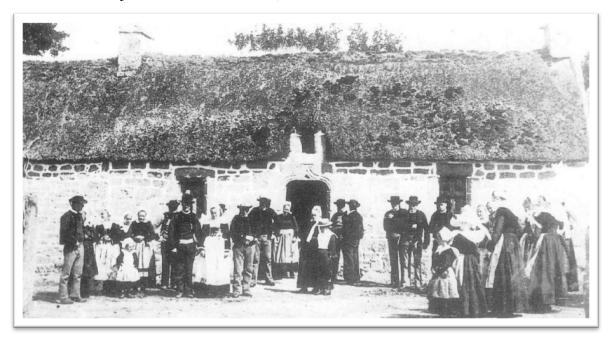
Le 18 mai suivant, le procureur du roi Dubodan requiert du juge d'instruction Le Tersec d'ouvrir une information contre Jean Marie Riou et Antoine Grall, qui, tous deux, de très mauvaise réputation, redoutés dans le canton de Fouesnant, sont soupçonnés d'avoir été les complices de Marguerite pour l'incendie de Kerandraon, et contre Antoine Grall seul à raison du crime de même nature qui aurait été commis le 15 août 1824 à Kerlaëret. Il termine son réquisitoire en faisant remarquer au juge d'instruction combien il est indispensable d'arrêter sur le champ Riou et Grall :

"d'une part leur présence sur le lieu des crimes ne laisse aucune sécurité aux habitants des communes de Pleuven, Clohars et autres ; d'une autre part, on ne peut espérer que les témoins déclarent toute la vérité tant que ces deux hommes contre lesquels d'ailleurs il s'élève des charges si fortes, n'auront pas été privés de la liberté."

Il rappelle à ce propos "combien il faut aux habitants des campagnes de courage et de dévouement pour déposer dans les affaires de la nature de celle-ci."

Le juge d'instruction fait arrêter les deux hommes le 22 mai 1825 et les interroge le lendemain. Comparaît d'abord Jean Marie Riou, jeune tailleur de 25 ans,

domicilié à Crech Conach<sup>10</sup> à Perguet, près de Bénodet, où il est né en l'an VII, et qui peut aussi loger à l'occasion à Trodernec à Pleuven, où est établie la famille de sa femme Catherine Berrou qu'il a épousée il y a un an<sup>11</sup>. Il nie les faits avec véhémence.



Mariage à Creac'h Conar (Bénodet) en 1902 (collection M.Mélennec)

Voici les termes de l'interrogatoire :

"- A quelle heure de la nuit du 7 au 8 novembre dernier passiez-vous avec deux autres personnes dans la montagne dite de Saint-Jean? Quelles sont ces deux autres personnes? Ne s'est-il point dit en passant: Caradec était fier auparavant mais que désormais cette fierté diminuerait? »

« -Je ne me rappelle point avoir parlé dans la montagne de Saint-Jean cette nuit ; j'y ai passé souvent, allant et venant de ma journée... Je n'ai entendu personne parler mal de Caradec qui est mon proche parent, chez qui j'ai longtemps pris ma pension avant de me marier. »

<sup>10,</sup> Le lieu se situe au centre bourg de Bénodet, à l'intersection de la rue Jean Charcot et de l'avenue Bouilloux-Laffont. C'était encore, il y a quelques décennies, une petite ferme dénommée « Créac'h Conar » ancienne possession de Cheffontaines. Yvonne Nicolas nous rappelle qu'à l'origine, le nom était *Creac'h ar Soner*, « la montée du sonneur » ; là s'élevaient « les fourches patibulaires » !

<sup>&</sup>lt;sup>11</sup> Il mesure 1m72, a les cheveux châtains, les yeux gris, nez mince, la barbe rousse, le visage ovale et maigre. Son père Jean Riou était né à La Forêt-Fouesnant tandis que sa mère Louise venait de Gouézec. Il avait épousé Catherine Berrou à Perguet le 10 septembre 1823.

- Est-ce vous qui auriez mis le feu au village de Kerandraon cette même nuit du 7 au 8 novembre?

- Non, il serait à souhaiter que chacun fut aussi innocent que moi de ce crime.
- Avez-vous dit de prévenir Marguerite Le Coz femme Hervé de ne pas nommer ses complices; entendez-vous dire son complice de l'incendie de Kerandraon?
- Je n'ai jamais fait de pareille recommandation à personne; cela ne me regardait aucunement."

Puis c'est au tour d'Antoine Grall d'être inculpé<sup>12</sup>. Âgé de 49 ou 50 ans, il est originaire de Pluguffan ; bûcheron, il demeure à Kergarec-Bihan à Clohars-Fouesnant. Il a déjà été accusé d'avoir volé du plomb au château de Cheffontaines, mais n'a pas été condamné. Il nie également tous les faits qu'on lui reproche.

- "- Avez vous participé à mettre le feu au village de Kerandraon dans la nuit du 7 au 8 novembre dernier?
- Je n'ai pris aucune part à cet incendie; cette nuit du 7 au 8 novembre, je veillais avec 24 personnes, qui allaient et venaient, un enfant mort dans la maison que j'occupe.
- N'étiez-vous point du nombre des trois personnes qui, cette même nuit, dans la montagne de Saint-Jean, disaient entre elles que François Caradec était fier auparavant, mais que désormais cette fierté diminuerait ?
- Je ne puis l'avoir dit puisque je n'y étais pas. - Avez-vous connaissance que l'habitation où des dépendances de

l'habitation de Joseph Le Goardet au village de Kerlaëret, commune de Clohars-Fouesnant, ait été incendié à diverses reprises et notamment le 15 août dernier?

Ce fut moi qui, le premier, en revenant de Bénodet un jour de samedi de l'été dernier, m'aperçus que le feu était dans une petite crèche au bout du pignon; c'était je pense au mois d'août parce que les habitants étaient à couper du blé.

Avez-vous dit que c'était bien fait pour Goardet qui n'avait pas de service à rendre à personne. Était-ce à propos du malheur arrivé à Kerlaëret?

- Je ne pense pas qu'il existât un coeur assez dur pour tenir un pareil langage; quant à moi, je n'aurais pas cette férocité".

#### Les langues se délient

Le maire de Pleuven, Corentin Clorennec, fait alors part au juge de ce qu'il a observé dans la salle d'assises pendant le procès de Marguerite Le Coz femme Hervé.

"Pendant les débats j'ai remarqué comme beaucoup d'autres que Jean Marie Riou était plus triste que de coutume.

Je lui fis part de ma remarque et lui dis même qu'un homme dans un état d'innocence ne doit pas craindre les tribunaux.

Il me répondit qu'il concevait des inquiétudes sur ce qu'il n'avait pas dit la vérité dans ses dépositions écrites, il avait même la physionomie décomposée... J'ai entendu dire que depuis l'arrestation de Jean Marie Riou, sa femme court de tous côtés pour suborner les témoins".

rond, visage rond, barbe brune, gravé de petite vérole.

<sup>&</sup>lt;sup>12</sup> Il mesure 1m68, cheveux et sourcils noirs, front bas, yeux roux, nez pointu, bouche grande, menton

Et puis les langues se délient après l'arrestation de Riou. Jean Le Meur, journalier et joueur de musette, demeurant à Trodernec en Pleuven, relate que, se trouvant dernièrement dans une lande, il a entendu Jean Marie Riou dire à Jean Hervé:

« Vous devriez aller en prison dire à votre femme de ne pas nommer ses complices ».

Il indique en outre que l'alibi de Jean Marie Riou pour la nuit du crime, prétendant avoir joué aux cartes avec lui, est faux.

Par ailleurs Jean Laurent, journalier du bourg de Pleuven et joueur de musette lui aussi, reconnaît maintenant avoir été payé 15 francs par la femme Hervé pour trouver de faux témoins pour les assises ; il avait engagé Hervé Deslauriers de Pleuven à déposer que Marguerite avait passé chez lui la nuit de l'incendie ; que sur cette somme, il avait donné 6 francs à Jean Marie Riou qui s'était rendu avec lui chez Deslauriers dans le but de le solliciter à déposer en faveur de la femme Hervé.

Quant à Hervé Deslauriers, 64 ans, cultivateur à Kergouily<sup>13</sup> en Pleuven, il est entendu le 15 juin 1825 par le juge de paix de Fouesnant Gaspard Longchamps. La scène de subornation de témoin est intéressante à découvrir.

"Un mercredi jour de l'arrestation de Marguerite Le Coz, en arrivant de Quimper sur les cinq heures du soir, Yves Cabellan son gendre lui dit que Jean Marie Riou, tailleur à Trodernec, avait été le chercher chez lui pour voir une de ses vaches qui était malade; qu'aussitôt après souper, lui déposant et Yves Cabellan son gendre furent nuitamment audit lieu de Trodernec chez ledit Jean Marie Riou, où ils ne trouvèrent que Catherine Berrou sa femme, à laquelle ils demandèrent où était allé Jean Marie Riou; elle leur répondit qu'il était allé au bourg de Pleuven avec Jean Laurens.

Ils lui dirent lors de venir leur faire voir la vache et elle alluma une chandelle de suif et vint avec eux à la crèche, où lui exposant lui demanda quelle était la vache malade, et elle lui montra une qui était très bien portante. Il lui dit lors, comment, cette vache n'est pas malade ni n'a jamais été. Elle a été, dit-elle, mais elle se trouve beaucoup mieux depuis qu'on lui a donné du bouillon. Lui exposant lui dit aussitôt qu'une autre fois, quand elle aurait besoin de lui, il aurait attendu le jour pour venir voir ses bêtes.

est situé au nord-est du bourg de Pleuven, non loin de la limite avec Saint-Évarzec.

<sup>65. -</sup> PLEUVEN. - L'Entrée du Bourg

<sup>&</sup>lt;sup>13</sup> Kergouily: Parfois orthographié Kergouélic ou Kergouilit dans la procédure, (Kergouelet sur la carte de Cassini). Le lieu aujourd'hui dénommé Kergoelit

Elle le pria de ne point se fâcher, que ce n'était point pour voir cette vache qu'on l'avait appelé; mais lui, demandeur voulait dire que Marguerite Le Coz femme Jean Hervé avait couché chez lui la nuit que Kerandraon fut incendié, moyennant une somme d'argent qu'on lui donnerait. Il lui demanda combien ladite Le Coz donnerait, trois cents francs dit-elle, et encore plus s'il fallait. Il lui dit que si elle avait envie d'avoir cet argent, elle n'avait que l'accepter, que quant à lui, il ne voulait pas se damner pour de l'argent; il s'en retourna chez lui".

Deslauriers ne fera pas de faux témoignage en faveur de Marguerite et sera menacé de mort par Riou après l'audience. Jean Laurent, qui avait oeuvré pour trouver ce faux témoin, avouera en effet plus tard : "En retournant de Quimper le premier jour que j'y suis venu déposer, Jean Marie Riou me dit encore que si cette affaire (en parlant du procès) peut finir et que je rencontre Deslauriers, je le tuerai sans énoncer le motif".

# Après sa condamnation à mort, on continue à interroger Marguerite!

Mais revenons à Marguerite Le Coz femme Hervé.

La Cour de cassation a rejeté son pourvoi, ce dont il lui est donné connaissance le 25 juin 1825. Néanmoins le procureur du roi Dubodan décide de surseoir à l'exécution de

sa peine pour pouvoir mener à son terme le dossier des complices<sup>14</sup>... Il écrit ainsi au procureur général le 25 juin 1825. "...L'on peut espérer que la femme Hervé consentira enfin à faire connaître toute la vérité dans cette affaire. Déjà, m'étant rendu en prison, elle m'a fait entendre que Riou avait commis le crime qui lui est aujourd'hui imputé. Mais elle a constamment nié sa propre culpabilité, elle ne pouvait, sans se trahir, me faire une déclaration positive. Ce matin je lui ai fait part moi-même du rejet de son pourvoi en l'invitant à déclarer à la justice ses complices si elle en a eu. Je lui ai représenté qu'elle n'avait plus aucune chance de salut, et que la société attendait d'elle des révélations qu'elle lui devait pour le tort que son crime lui avait causé. Elle a persisté dans ses dénégations..."

Marguerite Le Coz est entendue le même jour par le juge d'instruction, mais à titre de simple renseignement et sans serment, "étant condamnée à une peine afflictive et *infamante*". À la question de savoir quelles parts Jean Marie Riou et Antoine Grall l'incendie auraient prises dans Kerandraon, elle répond seulement : "J'ai été à Ty Bec an Allé chercher du feu pour Jean Marie Riou, il s'est dirigé vers le village de Kerandraon, il a allumé dans la taille du feu, mais j'ignore s'il a mis le feu dans le toit, n'étant point allée jusque là et pas même dans la taille. Quant à Antoine Grall, je n'ai rien à en dire. Jean Marie Riou est un fripon.

Dans mes recherches sur la peine capitale au 19e siècle, c'est le seul dossier où l'on voit l'exécution retardée au bon vouloir du procureur du roi pour faciliter son enquête, décision cruelle et choquante s'il en est.

<sup>&</sup>lt;sup>14</sup> Au Moyen Âge, sous l'égide de la Très ancienne Coutume de Bretagne, le supplice se donnait aussitôt après le prononcé de la sentence capitale dans un souci d'humanité, « parce que le supplice d'un criminel est censé commencer au moment même où on lui a donné connaissance de sa condamnation».

C'est sur la menace de ce dernier de me couper le cou que je suis allée lui chercher du feu; cependant il ne me dit pas qu'il avait l'intention de s'en servir pour incendier le village de Kerandraon".

Elle reconnaît donc pour la première fois un élément de sa culpabilité, être bien rentrée dans une maison sur la route de Kerandraon pour prendre un tison allumé, puis le remettre à Riou, qui s'est dirigé avec ce feu en main vers Kerandraon. Néanmoins, elle persiste à nier avoir commis le crime.

Mais le procureur, dans une autre lettre adressée à la cour d'appel de Rennes le 28 juin, écrit sans état d'âme :

"je continue à penser qu'il serait convenable de surseoir à l'exécution de l'arrêt prononcé contre la femme Hervé jusqu'après le jugement de ses complices présumés".

Jean Marie Riou est une dernière fois interrogé par le magistrat le 30 juin 1825. On lui demande de confirmer la déclaration que vient de faire Marguerite.

"Rien de tout cela n'est vrai", rétorque-t-il.

Un dernier témoin est entendu par le juge d'instruction le 12 juillet 1825, c'est Jean René Lorin, 38 ans, concierge de la maison de justice de Quimper. Il répète la conversation qu'il a entendue huit jours auparavant entre Marguerite Le Coz et son mari Jean Hervé, venu lui rendre visite.

Quand il demande à son épouse pourquoi elle n'a pas dénoncé son complice Riou, elle lui répond que c'est parce que Riou avait menacé de la tuer avec un couteau recourbé. Elle lui fait savoir en outre, concernant Grall, qu'il était "resté dans le bois avec

Jean Marie Riou pendant qu'elle était allée chercher les bâtons d'une claie et de la fougère pour faire du feu qui fut allumé dans le bois ; qu'après cela, Riou et Grall allèrent mettre le feu au village et qu'elle resta dans le bois.

C'est à son mari qu'elle racontait tous ces détails auxquels elle ajoutait que ce n'était que par la crainte des menaces de Riou qu'elle s'était portée à cette action, et que si elle avait pris la fuite en leur absence du bois, Riou aurait effectué ses menaces en la tuant avec son couteau crochu; qu'elle n'avait jusqu'à présent gardé le silence au sujet de Grall que parce qu'il ne l'avait point chargée; que Riou avait jeté sur elle un sort au point de l'en faire suivre partout".

Interrogée par le juge ce 12 juillet, Marguerite complète ses révélations. "Elle déclare qu'ayant eu dispute avec son mari le 7 novembre, elle sortit de sa maison et fit rencontre de Jean Marie Riou qui la força de le suivre, la menaçant de son couteau; qu'elle alla prendre du feu à Ty Bec An Allé, apporta ensuite de la fougère et quelques barreaux d'une claie; qu'Antoine Grall les rejoignit un instant après et que ces deux hommes allumèrent du feu dans le bois de Kerandraon."

# Procès et verdict pour Jean Marie Riou et Antoine Grall le 24 octobre 1825

L'instruction de l'affaire Riou - Grall est terminée et les deux hommes comparaissent devant la cour d'assises lors de la session du quatrième trimestre 1825 présidée par Frédéric de Kerautem.

Quels sont les éléments finalement retenus contre Jean Marie Riou pour obtenir sa condamnation ?

C'est évidemment la dénonciation de Jacob Le Guillou qui est déterminante. Mais on souligne l'attitude de Riou au procès de Marguerite Le Coz.

"On avait remarqué à cette audience son air embarrassé, son visage décomposé. ", est-il rappelé dans le rapport du procureur du roi.

De plus, de savoir qu'il avait longtemps bénéficié des largesses de la famille Caradec, les cultivateurs incendiés, et qu'il n'a pas hésité à attaquer et à ruiner ses bienfaiteurs, prouve son immoralité, tout comme le fait d'avoir menacé de tuer un témoin qu'il avait tenté de suborner Deslauriers et qu'il avait résisté à ses pressions.

Enfin, il est révélé au cours du procès que Marguerite Le Coz et Jean Marie Riou étaient amants depuis longtemps, ce qui était à l'origine d'ailleurs de la réputation de Marguerite Le Coz comme femme dissolue. Et c'est d'ailleurs cette liaison qui est le seul mobile du geste criminel de Riou : le matamore se serait décidé à assister sa maîtresse pour lui permettre d'assouvir la haine qu'elle vouait aux Caradec!

Il est à noter que Marguerite Le Coz sera entendue au procès de Riou, à titre de renseignement et sans prestation de serment, droit que la Cour de cassation reconnaîtra au président de la cour d'assises en affirmant que la procédure était régulière. Jean Marie Riou, défendu par Me Moallic, est condamné le 24 octobre 1825 à la peine de mort pour complicité du crime d'incendie.

Mais le procureur du roi Dubodan doit admettre que les charges contre Grall

sont moins fortes, et par là son dossier moins solide. Accusé d'avoir été complice du crime d'incendie commis à Kerandraon, il est acquitté à égalité de voix par les jurés le 24 octobre 1825... et accusé d'avoir mis le feu chez les époux Goardet à Kerlaëret, il est également acquitté de ce chef.

Si les faux témoins qui se manifestent encore au procès n'ont pu dévoyer le cours de la justice en ce qui concerne Riou, force est de constater que l'un d'eux a servi la cause de Grall. Une femme, appelée comme témoin à charge contre lui, vient témoigner à l'audience que le 15 août 1824, jour de l'incendie chez Le Goardet, elle voyageait en compagnie de Grall au retour de Bénodet où il était allé chercher des épiceries, et qu'elle l'avait quitté à l'instant même où le feu se déclarait à Kerlaëret, il ne pouvait donc en être l'auteur. Faux témoignage ?

C'est ce que supposent les magistrats, mais il fait douter les jurés qui l'acquittent. Un verdict qui permet à Antoine Grall de rentrer libre à Clohars-Fouesnant, ce qui, on peut le penser, a dû soulever des craintes de représailles dans le pays fouesnantais chez les habitants qui avaient osé témoigner contre lui...

#### Exécutions capitales à Quimper

Le 5 novembre 1825 à midi, Marguerite Le Coz femme Hervé est guillotinée à Quimper, sur la place publique du Marché aux Bestiaux.



"Elle est montée sur l'échafaud dressé pour son exécution. L'exécuteur, à l'aide de l'instrument à ce destiné, lui a tranché la tête, laquelle a été placée dans un panier et portée avec son corps au lieu ordinaire d'inhumation", écrit le greffier Cloarec dans son procès-verbal. Le 21 décembre 1825, à midi, Jean Marie Riou est conduit sur la même place pour être exécuté selon le même sinistre cérémonial

#### **Conclusion**:

La justice était sévère pour tenter d'éradiquer le crime d'incendie, trop répandu et surtout impuni dans les campagnes bretonnes, selon l'affirmation du procureur du roi dans ce dossier. <sup>15</sup>.

Ce qui ressort de notre plongée au coeur des villages du pays fouesnantais au temps de Charles X, c'est ce sentiment très fort d'insécurité et d'inquiétude qui taraude les habitants. Nous sommes bien loin d'une image d'Épinal d'une campagne paisible et bucolique! Pour lutter contre cette insécurité ambiante, la population est presque démunie.

C'est un monde où l'on marche beaucoup, où l'information circule vite, où tout se sait, où tout le monde s'épie : cette surveillance mutuelle est la première arme contre l'insécurité car elle permet de repérer les comportements des nuisants, et la rumeur peut alors remonter aux autorités pour écarter ceux-ci de la communauté villageoise.

Mais l'inquiétude demeure, on sent les habitants constamment sur le qui-vive. Pour préserver sa famille et ses biens, il n'est pas question de dénoncer quiconque ouvertement : les auditions des témoins font ressortir des supplications émouvantes pour n'être pas entendus, même sur des aspects tout à fait accessoires de l'affaire ; les mensonges ou les approximations déversés au procès révèlent surtout la peur d'être celui qui dénonce et qui désormais se retrouverait en ligne de mire, à la merci de représailles...

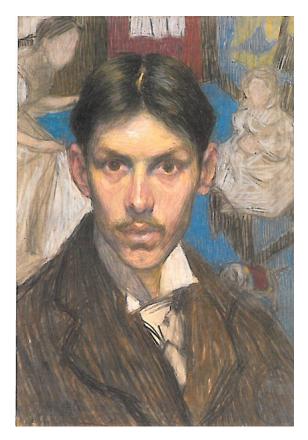
Rappelons que dans le deuxième quart du 19e siècle, la cour d'assises du Finistère acquittait 35% des accusés... et il n'était pas rare de voir ceux-ci rentrer au village après l'audience en compagnie des témoins qui avaient pu déposer contre eux... Enfin, notre enquête révèle le rôle crucial des notables comme médiateur, ici en l'espèce du maire et notaire de Pleuven, Corentin Clorennec, relais local entre la population et la justice : sans son entremise, il y a fort à parier que cette affaire n'aurait jamais été élucidée.

quelques départements de Normandie, sont mal classés, car on y compte entre 60 et 80 crimes en moyenne par an.

<sup>&</sup>lt;sup>15</sup> Dans un tableau statistique dressé pour les années 1831-1880 en ce qui concerne les crimes contre les propriétés, où sont inclus les incendies, le Finistère, les Côtes d'Armor et l'Ille-et-Vilaine, comme

## Une famille américaine à Fouesnant John Recknagel

### **Christine Ditière**



John Recknagel (1870-1940) Pastel sur carton, collection privée Extrait du fascicule du Musée de Pont Aven 1998

Certains d'entre nous l'ont bien connu, d'autres s'en souviennent encore, il ne laissa personne indifférent. Sa famille est ancrée à jamais dans le cœur de familles Fouesnantaises qui ont vécu près d'elle, dans le bois de Penfoulic.

Originaire de Brooklin dans l'état de New York, John Recknagel suit dès l'âge de quatorze ans les cours de l'école d'art de Stuttgart puis, entre à la National Academy of design de New York. Il est admis en 1891 à l'atelier Jean Paul Laurens de la noble académie Julian de Paris.

Passé Maître dans l'art des portraits, il expose au salon de la Société Nationale des Beaux-arts de Paris, dès 1897. Ses œuvres sont aussi exposées en Allemagne et aux Etats Unis.

Il épouse Sybil Whiton née en 1875, ils auront deux enfants Elizabeth née en 1896 et Jean (John) né en 1898.



Portrait en pied de sa femme Sybil Recknagel en robe de mariée. Huile collection privée

Attiré sans aucun doute par l'aura de Gauguin, des collectifs de peintres de Pont-Aven et de Concarneau, il migre avec sa femme et ses deux enfants en France en 1899, et, c'est à Concarneau qu'il pose son chevalet et découvre l'énergie créatrice des peintres du port breton.



Les sardinières à l'usine, Concarneau Fusain sur papier 1900, avec rehauts de pastel 49 X 32 John Recknagel, Collection privée

Il se lie d'amitié avec Thomas Alexander Harisson et Charles Fromuth, et convainc son ami Hamilton Easter Field à venir le rejoindre. Celui-ci, sous le charme de la vie portuaire, et surtout de l'esprit jovial et créatif de cette colonie de peintres concarnois, essaiera de créer un collectif similaire à Ogunquit dans le Maine aux états unis. A cette époque les élucubrations des artistes venus souvent en célibataires durant l'été, se mêlent à la frénésie du port. Toute cette vie festive ne plait guerre à Sybil, de plus, ses enfants Elizabeth et Jean, habillés à l'américaine et ne parlant pas le breton, ont du mal à se faire une place et sont souvent l'objet de moqueries.



Ferme du manoir de Rospiec, fusain 1905 J. Recknagel, collection ville de Fouesnant

Ils décident de quitter le port de Concarneau en 1903 et se réfugient à Fouesnant dans le bois de Penfoulic, loin de toute agitation. Charles de Poulpiquet leur loue le manoir de Rospiec. Une très belle amitié nait rapidement entre Joseph de Poulpiquet et l'artiste, ils aiment aller ensemble à la chasse aux canards, en barque sur les étangs de Penfoulic.



Pastel, 1930, John Recknagel, collection privée

Il aime peindre son environnement proche, la nature bucolique de Penfoulic, les portraits de famille: sa femme Sybil, son fils Jean, sa fille Elizabeth, mais aussi ceux qui gravitent autour de lui, ses amis, le personnel de maison ou les personnes qu'il rencontre. Celles-ci, habituées à le croiser se laissent aisément dessiner par cet homme empli de gentillesse.



L'homme à la bêche Pastel Collection privée

Paysages et portraits s'expriment à travers la double technique du fusain et du pastel enseignée par son ami Charles Fromuth (1858-1937), américain installé à Concarneau depuis 1890.



Anse de Penfoulic à Fouesnant, Pastel Extrait de la route des peintres de Cornouaille Aux éditions Palantines

Les portraits sont de vibrants témoignages des costumes bretons pour la plupart fouesnantais, ainsi que de la vie courante de l'époque. De nombreux portraits représentent les ascendants des familles fouesnantaises, et il n'est pas rare de trouver le portrait d'un aïeul en costume accroché au mur de nos parents.



Son fils, Jean Recknagel Pastel Collection privée

En 1906, il fait construire sa maison-atelier à Ker c'houlven (désormais Ker Houlven) près des étangs de Penfoulic. La Maison de Ker Houlven existe toujours, agrémentée d'huisseries modernes, elle se situe au creux du chemin de la Digue, vue de l'extérieur, elle ne semble pas avoir subi les outrages du temps



Ker Houlven coté jardin, actuellement

« La construction a surpris à l'époque, c'était la première maison en béton, avec son entrée, un peu à l'américaine. A l'arrière de la maison il y avait un Bow - window, si bien qu'on l'appelait : la maison aux colonnes. »

La douceur de vivre fouesnantaise, son admiration pour la nature environnante et son jardin, se reflètent dans ses œuvres.



Le jardin de la famille Recknagel, collection privée

« Le peintre s'enfermait beaucoup dans son atelier, moi, mon souvenir, c'était que, quand on passait sur la route, on le voyait à travers les vitres de son atelier sous les toits. Il y avait des tableaux partout, je me souviens particulièrement d'un, représentant une Concarnoise splendide dans les tons blancs, et Je me rappelle que ce tableau était dans l'escalier juste sur la droite.



Photographie John Recknagel

« A Ker Houlven, les deux familles étaient très liées, les enfants des Recknagel étaient souvent avec ceux de notre famille. Papa était plus âgé que Jean. Jean avait plus l'âge de l'oncle Charles. John Recknagel considérait papa comme un grand frère, et Elisabeth était la grande amie de notre mère, et de notre tante. »

« Il y avait beaucoup d'échanges entre les deux familles, des liens fraternels se sont très vite créés.

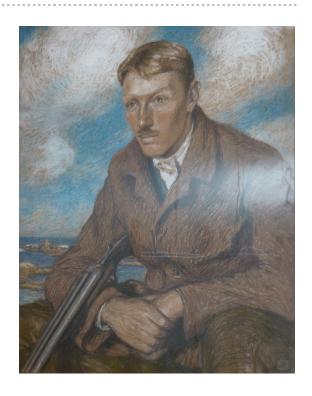
Pour nous les enfants, Madame Recknagel était notre « grand-mère ».

« Lorsque nous rentrions de Fouesnant on rentrait par la porte de la cuisine de Ker Houlven et on criait Ouh ouh! Mme Recknagel était toujours assise dans la partie de la maison qui fait un bow-window, toujours assise là, sur le coté, elle tricotait avec des aiguilles N°2, elle se faisait des tailleurs, elle mettait deux ou trois ans à les faire, avec des aiguilles en cercle pour la jupe, je me souviens d'un seau de cyclamens en fleurs devant elle, Sybil Recknagel adorait les cyclamens.....

Je me souviens que tous les Dimanches, nous allions avec maman prendre le thé chez Mme Recknagel, nous mangions de la confiture d'orange, sans doute la faisaitelle, elle-même. »

« Elle avait un rocking-chair-chair, tu te souviens du rocking-chair-chair, on le nommait comme cela. Je pense que cela nous a tous marqués, nous avions chacun le droit d'y faire un tour et, de plus, c'était la première fois que je mangeais du roquefort et des mouillettes de crème de roquefort, jamais en Bretagne! Jamais on ne mangeait de fromage! Finalement, manger du fromage était sûrement une habitude américaine... »

« Moi, ce qui m'a toujours frappé, c'est qu'ils ont eu un canoë canadien sur les étangs, peut-être un peu rehaussé, les Recknagel allaient avec leur canoë aux Glénan, ils étaient très sportifs, eh oui! »



En tenue de chasse Pastel Collection privée

« M. Recknagel père allait à la chasse avec notre père à Mousterlin.

Ils avaient fait une petite plate, qui avait l'air d'un caisson et un jour, alors qu'ils allaient récupérer un canard, papa a dit à Recknagel, surtout, vous ne faites pas un mouvement! ne bougez pas! je crois que l'eau était à fleur du bord du canoë. C'est avec ça que Papa, l'abbé Coutel et Figue, allaient dans l'étang mais il ne fallait pas bouger car l'eau arrivait au bord du canoë, il fallait se mettre bien au milieu. Il allait avec le fils de Charles, Joseph à la chasse aux canards. Le canoë était toujours rangé de travers dans la véranda, il y avait aussi, un bateau, qui était une reproduction d'un bateau qui avait fait la coupe de l'América et qui avait été construit par son fils, Jean. »

« Jean le fils était devenu directeur de la Westing House compagnie et avait abonné à vie notre père au National Géographic. »



Autoportait de John Recknagel Huile, collection privée

« Les nombreux portraits que le peintre a réalisés nous révèlent un grand homme, très distingué portant une fine moustache et parfois un monocle » Gaëlle Lennon

« Monsieur Recknagel s'est converti au catholicisme et papa (Joseph de Poulpiquet) était son parrain, non pas de baptême car il avait déjà été baptisé par les protestants mais, son parrain de confirmation. Il a été confirmé par l'évêché de Quimper. »

Madame Recknagel ne s'est pas convertie, mais, autrefois, il y avait de grandes processions de saints sacrements qui passaient et Mme Recknagel s'agenouillait devant le saint sacrement qui passait.. Elle était donc très proche de la religion. »

« Sa fille Elisabeth, pour remettre les choses en état, était très dynamique, on appelait Elizabeth, Zizi. »



Sa fille, Elizabeth Recknagel (1896-1979) dans sa robe de bal Huile, collection privée

« Elizabeth avait commandé à la couturière une jolie robe rouge pour un bal. Hélas, le soir venu, elle ne put s'y rendre car elle était malade. Son père ému par sa déception décida d'immortaliser ce non-événement en réalisant un portrait de celle-ci dans cette belle robe qui n'alla jamais au bal. »

John Recknagel cesse d'exposer à Paris au salon de la Société Nationale des Beaux-Arts dès 1908. Il ne participera qu'à deux expositions à Quimper en 1923 et à Concarneau en 1924.

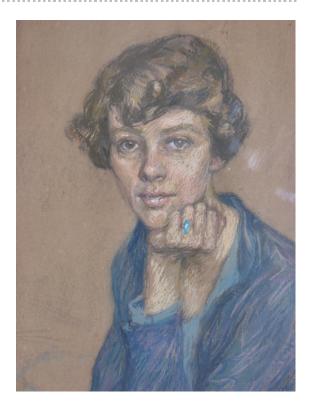
La réussite de son entreprise familiale à New-York, le tient à l'écart des soucis financiers. Contrairement aux autres peintres qui ne vivent que de leur art, il mène une existence aisée, il ne lui est pas nécessaire de vendre ses toiles pour vivre.



Jeune fouesnantaise 1908 Pastel de John Recknagel, collection privée

Le couple vivra désormais séparé. Sybil Recknagel est infirmière à Vierzon pendant la guerre en 1914, son fils Jean a des problèmes de santé et devra rester en sanatorium pendant longtemps.

Entre 1914 et 1918, Sybil s'engage comme infirmière militaire puis comme interprète aux services médicaux français à Paris. Sa fille, Elizabeth Recknagel épouse E.Stuart à New York en 1927.



Portrait de Renée Cocheril Pastel de John Recknagel, collection privée

La fille du docteur Cocheril est devenue l'élève du peintre, puis son modèle.

Renée vivait dans la maison face à l'église près de l'hôtel d'Arvor. C'était une élève de grand talent qui partageait son temps entre l'art du pastel et l'enseignement du catéchisme. Renée Cocheril (1896-1971) enseignera l'art elle-même quelques années plus tard, l'une de ses élèves sera Marguerite Chabais (1917-1998), l'illustratrice quimpéroise.

Renée est une élève très sérieuse, qui progresse rapidement, elle adopte le style et la technique du pastel alliée au fusain de son mentor, elle sera un professeur exigeant.

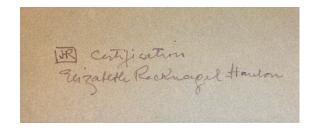
« On n'apprend rien sans souffrir, il ne suffit pas de bien dessiner, il faut le faire parfaitement » Elle était très habile de ses mains, les fouesnantais qui l'ont connue se souviennent de ses jolies broches en coquillage en forme de fleur de pommier ou de camélia, qu'elle aimait créer, certains en possèdent encore. Elle restera très proche de la famille Recknagel, sa sœur Marguerite Cocheril (Kitty) épousera John (Jean), le fils de John Recknagel à New York vers 1923. Ils auront un fils John Herman Recknagel junior en 1925. En 1942, Jean épousera en seconde noce Katherine Johnston Lanier (1902-1999).

Même si Fouesnant reste son sujet de prédilection, le peintre aime se promener et « croquer » de Concarneau à Trévignon, en passant par Tréboul, Douarnenez... Il voyage en Suisse, à Venise, à Dresde et part rejoindre ses enfants et sa famille à New York. Certaines œuvres attestent de cet esprit voyageur.

En 1938, John est gravement malade, il cesse de travailler. Sa femme Sybil revient le soigner, mais il meurt le 6 Janvier 1940, lors d'une épidémie de pneumonie qui fera plusieurs autres victimes à Fouesnant et dans les environs. L'artiste avait 70 ans, il laisse derrière lui les traces d'un passé fouesnantais qu'il ne faut pas oublier, il est enterré au cimetière de Fouesnant, près de l'église Saint-Pierre et Saint-Paul de Fouesnant qu'il aimait tant dessiner. Sa femme Sybil reviendra à Fouesnant après la guerre, elle ornera de nouveau les murs de Ker Houlven, des œuvres de son époux, puis repartira pour les états unis où elle décèdera en 1963. Peu après la disparition du peintre, Renée Cocheril installe Mademoiselle Boessé à Ker Houlven pour veiller sur les toiles et ainsi échapper à la réquisition de la maison des Recknagel et protéger les œuvres cachées au grenier. Entre temps Elizabeth a divorcé et s'est remariée avec F.James Hanlon en 1943. Ils auront un fils James S.Hanlon. En 1966, Elizabeth Recknagel

Hanlon, revient dans la maison aux doux souvenirs de Ker Houlven. La fille du peintre chargera Renée Cocheril de restaurer les œuvres qui avaient souffert d'un long séjour dans l'humidité des combles

Durant l'été 1967, elle décidera la vente des œuvres de l'artiste. Certaines d'entre-elles ne comportant pas de signature, Elizabeth certifiera elle même l'authenticité de celles- ci.



Un article de presse fait état de la vente des 250 toiles et témoigne de l'émotion ressentie par Elizabeth lors de cet évènement, ainsi que l'impression de revivre la vie de son père à travers les toiles. Beaucoup d'acheteurs seront des amis proches ou des fouesnantais qui les ont connus, mais des amateurs de ses talents d'artiste n'hésiteront pas à venir de très loin pour tenter d'acquérir quelques œuvres.



Elizabeth Recknagel dans le grand salon transformé en salle des ventes, à Ker houlven durant l'été 1967

A cette occasion, le conseil municipal de la commune de Fouesnant fera l'acquisition de trois grands pastels : les cultivateurs de Mousterlin, Le portrait de Corentin Caradec journalier, gardien du parc à huitres de la forêt Fouesnant, et le portrait d'Adélaïde Carot, la couturière.

Ces œuvres sont désormais classées au titre d'objet des monuments historiques depuis le 9 avril 1999.



Portrait d'Adélaïde Carot Pastel 1912, 97,5 x 46 Collection ville de Fouesnant

Divers dons ont permis à la commune d'augmenter son patrimoine artistique, ainsi, en plus des trois grands pastels achetés, par le Maire Louis le Calvez cinq petites œuvres peintes à l'huile et cinq dessins au fusain complètent la collection.

Cette famille a laissé son empreinte dans le cœur des Fouesnantais et certains se souviennent :

« Quand j'étais petit, ma maman faisait quelques travaux de couture, un jour, une femme très originale est venue à la maison. Ce devait être en 68, et cette dame devait à peut près avoir l'âge du siècle, elle avait un très fort accent américain. Elle avait une énergie et un tempérament comme seule une américaine de 70 ans pouvait en faire preuve, elle était surtout très gentille.

Elle avait remarqué que la maison de mon grand-père où je vivais avec ma mère était en très mauvais état et notamment la porte d'entrée du magasin. Un jour lorsque je rentrai de l'école avec ma grande cousine, un homme était en train de mettre une planche en bas de la porte. C'était un menuisier qu'Elizabeth Recknagel Hanlon avait fait venir.

Une autre fois, je crois que c'était pour Noël, elle est venue avec un jeu de construction pour moi, des « légos » américains, elle les avait ramenés de Californie, pour moi.

Cette femme était formidable, elle racontait sa vie sans le moindre complexe. Parfois, Elle avait du mal à ramener son « Jimmy de mari » qui aimait un peu trop le whisky.

Le peintre est mort en 1940, les enfants ont gardé la maison avec tous les trésors de peinture qui s'y trouvaient. De ce fait, elle venait régulièrement prendre quelques toiles de son père pour les revendre aux états unis. » (Témoignage d'un internaute fouesnantais)

Quant à Mademoiselle Cocheril, la maladie de Pages, déforme ses membres et sa tête. Devant sa souffrance, proches et voisins se relaient pour lui venir en aide. Celle qui fut l'élève puis le modèle de John Recknagel s'éteint le 22 Novembre 1971, à Fouesnant dans le plus grand dénuement. Ses œuvres seront vendues par sa sœur, l'année suivant son décès. Tout comme les œuvres de John Recknagel, ses pastels représentent des hommes et des femmes de Fouesnant, leurs costumes, leurs traditions, leur environnement.

Le livre des délibérations du conseil municipal de Fouesnant fait état, en date du 30 Mai 1972, de l'acquisition de 11 dessins de Renée Cocheril (au pastel) par le Maire Louis Le Calvez.

Depuis, lors des journées du patrimoine, la collection s'est enrichie de deux nouveaux portraits au fusain grâce à un généreux donateur fouesnantais.

Depuis 1967 deux expositions de John Recknagel ont eu lieu à la galerie Gloux de Concarneau.

En 1995, un hommage aux peintres américains a été rendu au Musée de Pont-Aven. Suite au succès de cet événement une rétrospective de 54 œuvres de John Recknagel, a été exposée au Musée de Pont Aven, en 1998.

A cette occasion le Musée de Pont Aven avait créé un fascicule biographique de présentation avec la collaboration de la fouesnantaise Gaëlle Lennon.



La vieille femme, pastel de Renée Cocheril Collection municipale de la ville de Fouesnant

Remerciements pour leurs témoignages Aux familles fouesnantaises,
A Gaëlle Lennon,
Au Musée de Pont-Aven
A la ville de Fouesnant



M.Paubert, fusain avec rehauts de pastel De John Recknagel Collection municipale ville de Fouesnant

## Foën Izella Juin 2015

\_\_\_\_\_